

## **Séminaire de préparation de la HAMA aux élections du 29 décembre 2024**

**Discours d'ouverture du Président de la HAMA,  
M. Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar**

N'Djaména, le 09 octobre 2024, CEFOD

**Madame et Messieurs les Conseillers  
Monsieur le Secrétaire général  
Messieurs les Chefs des Départements  
Messieurs les Coordonnateurs provinciaux  
Mesdames et Messieurs les Observateurs  
Mesdames et Messieurs**

Je voudrais, avant tout propos, souhaiter une agréable bienvenue à tous les Coordonnateurs de la Haute autorité des médias et l'audiovisuel (HAMA) venus de leurs zones de responsabilité provinciales respectives.

J'exprime ensuite mon grand intérêt de présider ce séminaire, parce que préparatoire à des échéances cruciales pour la détermination de l'avenir de la Nation tchadienne, tel que projeté par le peuple tchadien.

Après le référendum, qui a amorcé le retour du pays à l'ordre constitutionnel, par l'adoption d'une nouvelle Loi fondamentale, le 27 décembre 2023, suivie de l'élection, le 6 mai 2024, du Président de la République, Chef de l'Etat, le Tchad abordera, en décembre prochain, de nouvelles échéances électorales particulières à plus d'un titre.

En plus de boucler, conformément aux résolutions et recommandations du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) de 2022, le processus du retour du

pays à l'ordre constitutionnel, après le décès tragique du Maréchal du Tchad, Idriss Déby Itno, en avril 2021, les élections législatives, provinciales et communales seront organisées à la fois, le 29 décembre 2024.

**Madame et Messieurs les Conseillers**  
**Monsieur le Secrétaire Général**  
**Messieurs les Chefs des Départements**  
**Messieurs les Coordonnateurs provinciaux**  
**Mesdames et Messieurs les Observateurs**  
**Mesdames et Messieurs**

Les échéances électorales prochaines se révèlent comme un nouveau challenge qui s'adresse à nous, en tant qu'autorité administrative indépendante chargée de réguler les activités relatives à l'information et à la communication au Tchad. Elles nous interpellent individuellement et collectivement, en tant que Conseillers, Secrétaire général, Chefs des Départements, Coordonnateurs provinciaux, Observateurs et Analystes de la HAMA.

C'est pourquoi, le séminaire, dont je préside en ce moment la cérémonie d'ouverture officielle, regroupant, durant deux (2) jours, à la fois le Collège et l'Administration de la HAMA, est organisé pour revisiter les différents textes encadrant ces élections et permettre une meilleure appropriation des règles de l'enregistrement des messages des candidats ou leurs représentants, du tirage au sort pour le passage des candidats à l'antenne des médias audiovisuels et de la supervision de la diffusion de leurs communications et autres activités. Il sera suivi d'une réunion d'encadrement et d'orientation des Coordonnateurs provinciaux aux nouvelles données des trois (3) élections cumulées.

## **Chers membres du Collège et de l'Administration de la HAMA**

Les expériences des campagnes électorales passées vous édifieront, certainement, à l'amélioration du travail qui nous est conféré, pour les échéances prochaines, par les textes en vigueur en République du Tchad. Je vous invite à l'écoute et à des échanges fructueux, avec les intervenants, qui se succéderont pour vous apporter des informations et des précisions sur tous les aspects spécifiques, notamment, de la supervision de la couverture médiatique des campagnes, puis des scrutins pour les trois (3) élections du 29 décembre 2024.

Les formations sont destinées surtout à renforcer vos aptitudes à un suivi plus méticuleux, en particulier, des messages et articles que les médias publieront ou diffuseront. Or, se dresse déjà à vous le défi actuel de veiller sur les articles qui sont véhiculés par certains journaux en ligne et autres blogs enclins à des prises de position partisans éventuelles ou avérées, ensuite au profit de tel candidat ou tel autre, mais bien au détriment du public, qui attend plutôt des informations libres, complètes et véridiques pouvant l'édifier sur les enjeux et le déroulement des opérations électorales. La vigilance doit surtout être de mise, durant les campagnes électorales, dans le suivi des médias audiovisuels ou de la presse écrite, publics comme privés, qui publieraient dans leurs colonnes ou diffuseraient des informations tendant, entre autres, à discréditer les candidats ou leurs appartenances à une communauté ou à une religion.

Dans tous les cas et quelles que soient les infractions aux dispositions législatives et réglementaires, les missions de la HAMA demeurent les mêmes : prendre, en période

électorale ou ordinaire, des mesures appropriées contre de telles tendances ou actions créées, généralement, par un désordre entretenu de l'information.

En effet, des promoteurs de journaux imprimés utilisent encore des pages Facebook à leurs effigies pour publier d'autres articles que les contenus originaux de leurs médias. D'autres journaux imprimés ou en ligne diffusent plutôt des vidéos en ligne à la place des contenus écrits pour lesquels ils sont autorisés. Il y a aussi des médias audiovisuels privés qui, contrairement aux autorisations de création et d'exercice accordées par l'Autorité de Régulation, exploitent des relais électroniques pour diffuser leurs contenus ou nouent des partenariats sans en aviser préalablement la HAMA. Quelques radios privées, après avoir annoncé ou pas leurs interruptions techniques momentanées à la HAMA, sans abandonner les fréquences que l'Autorité de Régulation leur a affectées, se retrouvent en train de diffuser des contenus audiovisuels et/ou sonores à travers des réseaux sociaux ou, de manière générale, par internet.

Par ailleurs, beaucoup d'employés de rédaction de la plupart des médias publics et privés ne disposent pas de la carte d'identité du journaliste professionnel devant attester leur qualité de journalistes professionnels ou collaborateurs.

La HAMA constate également qu'avec l'amorce des activités électorales, certains médias s'adonnent à la pratique interdite de la publicité politique payante, au mépris des textes législatifs et réglementaires.

## Mesdames et Messieurs

Vous vous rappelez que de nombreux organes de la presse écrite avaient abandonné leurs formats de création et d'exercice au profit de pages Facebook, jusqu'à ne plus publier des articles durant plus de trois (3) mois, pour les journaux en ligne, et plus de douze (12) mois, pour les journaux imprimés. La HAMA a dû suspendre, jusqu'à reprise de leur déclaration de parution, conformément à la loi, trente (30) organes de la presse écrite qui étaient dans cette situation. Le phénomène persiste à grande échelle, sous un autre format de diffusion, à tel point que l'Autorité de Régulation doit prendre, urgemment, les mesures nécessaires pour l'endiguer.

Désormais, tout journal privé, imprimé ou en ligne, qui diffuserait des productions sonores ou audiovisuelles, au lieu de se limiter à ses articles écrits, verra sa parution suspendue ou son récépissé de déclaration de parution retiré. Il en sera de même pour tous les médias privés qui utilisent des pages Facebook avec des insignes de leurs organes pour diffuser d'autres informations que les contenus originaux de ces journaux, radios ou télévisions. Aussi, à leur création, tous les médias doivent-ils disposer de journalistes professionnels, en particulier le Directeur et le Rédacteur en Chef. Tous les journalistes professionnels et les collaborateurs des rédactions des médias publics comme privés, au premier chef les Directeurs et Rédacteurs en Chef, doivent détenir la carte d'identité du journaliste professionnel, qui atteste cette qualité.

## Mesdames et Messieurs

Pour l'encadrement de la couverture médiatique des prochaines opérations électorales, le Collège de la HAMA a adopté, le 26 septembre 2024, trois (3) décisions, qui rappellent les règles éthiques, déontologiques et législatives à observer par les professionnels et leurs médias en période électorale. Parmi ces règles, il y a l'interdiction de la publicité politique payante. Je rappelle, en effet, que la diffusion ou la publication de la publicité politique payante, par quelque média que ce soit, est interdite.

J'annonce, par la même occasion, aux responsables de journaux qui basculent dans l'audiovisuel sans en être autorisés, ou à tout citoyen qui souhaiterait en disposer, que des cahiers des charges pour la création et l'exercice d'une web télé et web radio sont mis à leurs dispositions par la HAMA, tout en leur rappelant qu'une personne physique ou morale privée tchadienne peut détenir jusqu'à trois (3) médias cumulativement. Les responsables des médias audiovisuels privés dont les autorisations ont expiré sont également appelés à s'approcher de la HAMA pour les renouveler afin de ne pas subir les conséquences éventuelles du non-respect des dispositions législatives et réglementaires.

Toutes ces mesures participent, **Mesdames et Messieurs**, de l'assainissement continu du paysage médiatique tchadien, dans l'optique que le journalisme demeure, à la fois, une profession et un métier de meilleur exercice et de fierté au Tchad et dans le monde actuel, où chacun peut s'autoproclamer journaliste.

## **Chers participants**

Dans le cadre de votre travail d'observateurs, vous devez relever ces manquements, en plus de ceux liés aux contenus rédactionnels (injures, diffamations, insultes, messages de haine et autres), pour permettre au Collège de la HAMA de prendre des mesures adéquates à l'égard des médias qui ne respectent pas les dispositions des textes réglementaires et législatifs. En tant qu'analystes, vous dégagerez aussi les tendances des médias et de la société, à travers les contenus mis à la disposition du public et ceux qui les produisent, les intervenants et acteurs de ces informations, entre autres, permettant ainsi de dégager les situations et leurs enjeux, mais aussi l'excellence professionnelle des organes de presse et/ou journalistes.

**La tâche est immense.** Il revient alors à chacun de vous de donner le meilleur de lui-même pour bénéficier, individuellement et collectivement, de la confiance que l'institution place en vous. J'attends, personnellement, de vous, des résultats à la hauteur des missions de la HAMA.

Dans l'espoir que les dispositifs, que vous cernerez encore mieux à travers ce séminaire, vous préparent à un meilleur monitoring des médias pendant la période des élections législatives, provinciales et communales prochaines, mais aussi avant et après, je vous souhaite un grand succès dans vos exercices de pratiques de suivi des médias sur la base de différents outils techniques et professionnels à votre disposition.

## **Mesdames et Messieurs**

Vos travaux sont ouverts !

**Je vous remercie de votre aimable attention !**